

**COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »****29 avenue de Verdun****63190 LEZOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE****REUNION DU 04 JUIN 2020**

L'an deux mille vingt, le 04 juin, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, dans la salle culturelle du LIDO à Lezoux, après convocations légales en date du 29 mai 2020, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT

Etaient présents :

Mme Josiane HUGUET	M. Bruno BOSLOUP
Mme Danielle GRANOUILLET	Mme Bernadette RIOS
M. Jean-Baptiste GIRARD	M. Thierry TISSERAND
Mme Agnès TARTRY-LAVEST	Mme Claire GATTI
Mme Sylvie EXBRAYAT	Mme Élisabeth BRUSSAT
M. Patrick GIRAUD	M. Cédric DAUDUIT
Mme Julie MONTBRIZON	Mme Patricia LACHAMP
M. Daniel PEYNON	M. Florent MONEYRON
Mme Annick FORESTIER	Mme Nicole BOUCHERAT
Mme Déolinda BOILON	M. Jean-Louis DERBIAS
M. Alain COSSON	Mme Michelle CIERGE
Mme Marie-France MARMY	M. René BROUSSE
M. Christian BOURNAT	M. Bernard FRASIAK
Mme Catherine MORAND	Mme Séverine VIAL
M. Guillaume FRICKER	M. Yannick DUPOUÉ
Mme Sylvie ROCHE	M. Antoine LUCAS
M. Romain FERRIER	Mme Laurence GONINET
Mme Anne-Marie OLIVON	

**VOTE :** En exercice : 35      Présents : 35 / Représentés : 0      Votants : 35

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Guillaume FRICKER, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Objet : ELECTION DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

**ELECTION DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE  
COMMUNES**

\*\*\*\*\*

- VU l'arrêté préfectoral N°19-01849 en date du 9 octobre 2019 constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de la communauté de communes « entre Dore et Allier » et leur répartition par commune membre ;
- VU le code général des collectivités territoriales et notamment Les articles L5211-2 et L5211-10 ;
- VU les procès-verbaux de l'élection des membres du bureau non vice-présidents ;
- VU les résultats des scrutins.

Il est rappelé que l'article L5211-10 du CGCT dispose que le bureau d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) est composé :

- du président de l'EPCI,
- d'un ou plusieurs vice-présidents,
- et éventuellement d'un ou plusieurs autres membres.

Le Conseil de la Communauté de communes, DECIDE

- De proclamer les conseillers communautaires non vice-présidents suivants élus membres du bureau :
  - o M. Jean-Baptiste GIRARD
  - o Mme Agnès TARTRY-LAVEST
  - o M. Patrick GIRAUD
  - o Mme Déolinda BOILON
  - o M. Alain COSSON
  - o Mme Michelle CIERGE
  - o M. Bernard FRASIAK
  - o M. Yannick DUPOUÉ
  - o Mme Laurence GONINET
- Le bureau, après élection des membres non vice-président est ainsi constitué des 16 membres suivants :

<b>COMMUNES MEMBRES</b>	<b>DELEGUES SIEGEANT AU BUREAU</b>	<b>FONCTION AU SEIN DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE</b>
BORT L'ETANG	Josiane HUGUET	4 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
BULHON	Jean-Baptiste GIRARD	
CREVANT-LAVEINE	Agnès TARTRY-LAVEST	
CULHAT	Patrick GIRAUD	
JOZE	Daniel PEYNON	3 <sup>ème</sup> Vice-Président
LEMPY	Déolinda BOILON	
LEZOUX	Marie-France MARMY Guillaume FRICKER Alain COSSON	2 <sup>ème</sup> Vice-Présidente 6 <sup>ème</sup> Vice-Président
MOISSAT	Thierry TISSERAND	5 <sup>ème</sup> Vice-Président
ORLÉAT	Élisabeth BRUSSAT	Présidente
PESCHADOIRES	Florent MONEYRON	1 <sup>er</sup> Vice-Président
RAVEL	Michelle CIERGE	
SAINTE-JEAN D'HEURS	Bernard FRASIAK	
SEYCHALLES	Yannick DUPOUÉ	
VINZELLES	Laurence GONINET	

Le Bureau est installé à l'unanimité

35

VOIX POUR  
ABSTENTIONS  
VOIX CONTRE

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 05 juin 2020

Signé par Élisabeth BRUSSAT